



M.E.D.D.P.E



O.D.E.F.



ITTO / OIBT / OIMT



Federal Ministry
of Food
and Agriculture

B.M.E.L.

Note Conceptuelle

ATELIER RÉGIONAL DE L'OIBT SUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS (RPF) EN AFRIQUE DE L'OUEST

Du 27 au 29 Novembre 2019 à Lomé (Togo)

1) Contexte général

La restauration des paysages forestiers (RPF) a connu une progression énorme au sein de la communauté internationale, depuis la publication des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, qui ont été développées en étroite collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Centre international de la recherche forestière (CIFOR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en 2002.

Les engagements en matière de RPF comprennent l'initiative du Défi de Bonn (2011) qui vise à restaurer 150 millions d'hectares à l'horizon 2020, au titre de la contribution à l'action anticipée relative à la REDD+ dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); l'Objectif d'Aichi 15 relatif à la biodiversité; la Déclaration de New York sur les forêts (2014) dont le but est de restaurer 350 millions d'hectares à l'horizon 2030; l'Objectif de développement durable 15 (ODD-15); et l'Objectif mondial relatif aux forêts 1 du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (PSNUF) qui tous appellent à mener des efforts pour prévenir la dégradation des forêts et contribuer à l'action mondiale déployée en matière de changements climatiques.

Le dernier Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié le 18 octobre dernier, est parfaitement clair à cet égard: si l'on n'investit pas massivement dans la restauration des paysages, y compris dans les forêts productives, et dans l'utilisation des produits forestiers dans le cadre d'une économie circulaire effective, il est peu probable de réussir à maintenir l'augmentation de la température du globe sous le seuil des 1,5°C ciblé par la CCNUCC.

Les forêts domaniales d'Afrique de l'Ouest (appelées «forêts classées») appartiennent à l'État. Au fil des décennies, nombre de ces forêts se sont dégradées suite aux fortes pressions exercées par l'essor démographique important et le pâturage, dégradation qui a été récemment exacerbée par des conflits civils ayant entraîné le déplacement de populations et l'occupation des forêts pour y trouver refuge, récolter du bois de feu et pratiquer l'agriculture vivrière. On considère que les petites exploitations forestières organisées en plantations forestières communautaires offrent un excellent potentiel pour la RPF dans la mesure où elles peuvent parallèlement augmenter l'offre locale en bois de feu et renforcer les moyens d'existence grâce aux produits ligneux. On estime, en conséquence, qu'il est impératif d'accélérer et de faciliter la participation pleine et entière des petits exploitants à la restauration des paysages forestiers, en Afrique de l'Ouest et au-delà.

2) Organismes de l'Atelier régional

L'Atelier régional de Lomé, au Togo, est conjointement organisé par le Secrétariat de l'OIBT et l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF), avec l'appui du Ministère togolais de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature.

3) Objectifs de l'Atelier régional

L'objectif de l'Atelier régional de Lomé est de contribuer à une mise en œuvre effective de la restauration des paysages forestiers (RPF) dans les États africains membres de l'OIBT. Il offrira également une excellente occasion de partager les bonnes pratiques sur l'intensification du développement durable des plantations que les petits exploitants forestiers réalisent dans le cadre de la RPF dans cinq pays membres de l'OIBT en Afrique de l'Ouest. Cet Atelier régional de Lomé contribuera, entre autres, à:

- Mettre à jour les initiatives RPF en relation avec la version préliminaire des lignes directrices OIBT nouvellement élaborées à l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF);
- Discuter des principales leçons tirées pour élaborer et mettre en œuvre la RPF aux niveaux local et national en Afrique, avec un accent particulier sur l'implication des petits exploitants de plantations forestières dans les pays membres de l'OIBT en Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Libéria, Ghana, Mali et Togo);
- Analyser la mise en application des politiques et mesures des gouvernements et le renforcement de leurs capacités pour mettre en œuvre des pratiques sylviculturales améliorées et le développement de chaînes d'approvisionnement légales et durables, en vue du développement durable de la RPF avec la participation des petits exploitants en Afrique de l'Ouest; et
- Identifier les actions recommandées pour une mise en œuvre efficace des activités relatives à la RPF dans les pays membres de l'OIBT en Afrique, avec le concours des petits exploitants forestiers, en vue d'appuyer la réalisation des ODD et plus particulièrement l'ODD-15 «Vie terrestre», l'ODD-12 «Consommation et production responsables» et l'ODD-8 «Travail décent et croissance économique».

Dans le but d'assurer des discussions éclairées et d'obtenir des résultats fondés, la version préliminaire des nouvelles *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la restauration des paysages* (RPF), actuellement en cours d'élaboration par une équipe d'experts pluridisciplinaire, sera la principale référence de cet Atelier régional. Les participants auront l'occasion de découvrir ces Lignes directrices et de partager leurs expériences et opinions en matière de RPF.

L'Atelier régional de Lomé est basé sur la mise en œuvre de l'Activité 3 du Programme de l'OIBT sur les LSSC: «*Promouvoir la restauration des paysages forestiers par le biais des petits exploitants forestiers en Afrique de l'Ouest*». Le Programme de l'OIBT sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) est financé par le Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL).

Les résultats de l'Atelier régional de Lomé seront partagés durant la tenue de la 55^e session du Conseil international de l'OIBT (CIBT-55), qui se tiendra à Lomé (Togo), du 2 au 7 décembre 2019. Pour plus d'informations sur le CIBT-55, prière de consulter le site:

https://www.ito.int/council_committees/documents/

4) Langues de l'Atelier régional: français et anglais

5) Participants

Entre 25 et 30 participants sont attendus à cet Atelier régional de Lomé (Togo), en provenance des pays africains suivants: Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, Mali, Mozambique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo et Togo.

Pour des raisons de contraintes budgétaires, les participants pris en charge se limiteront aux Points focaux de l'OIBT et aux experts en RPF.

6) Renseignements:

M. ALABA Pyoalabo

Directeur général

Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

BP 334 Lomé, Togo

Tél: (+228) 9000-2242 / 9789-8686

Courriel: pyoalaba@yahoo.fr & pyoabalo.alaba@odeftg.com

M. MASUPA KAMBALE Polycarpe

Administrateur de projets, Division de la gestion forestière

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-Ku, Yokohama 220-0012, Japon

Tel: (+81) 45-223-1110

Courriel: masupa@itto.int